Braconnage

LES RAMBOS DE NOS FORÊTS

La majorité des 475 000 chasseurs québécois pratiquent leur activité favorite de façon respectueuse. Malheureusement, il y a toujours des « Rambos de la forêt », qui n'hésitent pas à enfreindre la loi et à puiser à outrance dans le capital faunique.

Patrick Campeau
patrick.campeau@journalmtl.com

Bon an mal an, plus de 8 000 cas de braconnage sont signalés aux agents de protection sur le territoire du Québec.

Les braconniers qui se font prendre auront souvent capturé une couple de truites en trop ou abattu un chevreuil hors saison, par exemple.

Mais d'autres, sans scrupule, auront fait preuve d'actes barbares au point de vous en faire dresser les poils sur les bras...

Cruauté extrême

C'est le cas de cet hurluberlu qui, lors d'une excursion dans le Grand Nord, a tiré sur un caribou de belle taille sans pour autant l'atteindre mortellement.

Sur une bande-vidéo saisie par les agents de protection, on voit l'animal qui s'effondre, partiellement paralysé, puis qui se relève sur ses pattes avant et qui tente de s'enfuir en se traînant lamentablement.

Au lieu d'achever le caribou comme le voudrait le gros bon sens, le braconnier lui assène des coups de pied dans l'espoir qu'il se dirige vers le bas de la montagne, où il sera plus facile à « portager ».

Après avoir parcouru plus d'une cinquantaine de mètres, le caribou est à bout de forces et ne peut plus bouger.

Son tortionnaire embarque alors dessus en le chevauchant, directement sur sa blessure.

Puis il saisit son couteau et l'enfonce à quelques reprises dans la tête du pauvre caribou.

La bête finit par sursauter de douleur avant de mourir.

Les actes sauvages et cruels de ce braconnier lui ont valu une amende dont il se souviendra longtemps.

2,2 millions $

Annuellement, c'est la rondelette somme de 2,2 millions $ que les braconniers doivent verser dans les coffres de l'État.

Un montant qui pourrait toutefois augmenter de beaucoup si tous les actes illégaux commis en forêt ou sur les cours d'eau étaient signalés aux agents de protection et si ceux-ci étaient plus nombreux pour s'en occuper...

VIDÉOS
journaldemontreal.com/videos

Ils sont partout au Québec

Les braconniers sévissent partout au Québec.

C'est dans les régions de la Montérégie, du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi, de la Mauricie et du Centre-du-Québec qu'ils sont les plus actifs, selon les données du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Chaque année, les agents de protection sont appelés à participer à plusieurs opérations majeures.

Il suffit de penser à l'opération Balbuzard, effectuée dans le Bas-Saint-Laurent en 2010, qui a mené à plus de 380 chefs d'accusation contre un réseau de 38 individus qui ont illégalement abattu des chevreuils et des orignaux, et qui font aujourd'hui face à 670 000 $ d'amendes.

La même année, en Montérégie, 90 personnes ont dû affronter la justice à la suite de l'opération Jouvence. Les coupables ont dû débourser des amendes de 225 000 $ pour avoir illégalement chassé le chevreuil.

Parmi les autres grosses interventions, citons l'opération Wapoooka, en Abitibi, qui a valu 300 000 $ d'amendes à des individus qui avaient capturé en grande quantité des dorés et des esturgeons, ou encore l'opération Renard croisé, en Gaspésie, qui a mené à 215 chefs d'accusation auprès d'un groupe qui avait illégalement abattu des orignaux, et qui a rapporté 286 000 $ au gouvernement.

À plus petite échelle

Le braconnage n'est toutefois pas que l'affaire de gros réseaux.

Certains braconniers font leurs coups pendables en solitaire.

C'est le cas de Jacques Fournier, de Matane, qui n'a vraiment aucun respect pour la faune terrestre et aquatique.

Fournier a été trouvé coupable d'avoir chassé l'orignal et le chevreuil la nuit, avec une arme et un engin prohibés, d'avoir tiré sur un cerf de Virginie à partir d'un véhicule, d'aide et d'incitation à la possession illégale de chair de chevreuil, de chasse au petit gibier avec un engin prohibé, de pêche au filet maillant dans une rivière à saumon, de vente de saumons, truites mouchetées et truites arc-en-ciel, et, de plus, de capture de truites mouchetées.

Pour sa mauvaise conduite générale, Fournier a écopé d'amendes totalisant 63 250 $.

Ah oui! Son certificat de chasseur lui a aussi été retiré...

« Pas assez de monde »

– PAUL LEGAULT

Une des raisons qui incitent les braconniers à se payer la traite dans les forêts et les cours d'eau du Québec, c'est bien entendu le manque de surveillance.

Les agents de protection de la faune ne sont que 450. C'est bien peu quand on prend en considération l'immense territoire de 1 667 926 km² qu'ils ont à couvrir.

Les 8 000 cas de braconnage signalés au Québec annuellement ne pourraient donc être que la pointe de l'iceberg.

« C'est nettement insuffisant », martèle Paul Legault, le président du syndicat des agents.

« Dans un monde idéal, on devrait être plus 800 », dit-il.

« Des enquêtes demandent parfois des semaines, voire des mois de travail. Il manque définitivement d'effectifs sur le terrain. »

AMENDES PEU SÉVÈRES

Selon M. Legault, les agents de protection ne se battent pas à forces égales contre les criminels de la forêt.

« Peu de gens réalisent les efforts que les agents doivent déployer dans certains cas et dans quelles conditions de travail ils doivent évoluer pour déjouer les plans des braconniers », dit-il.

« Malheureusement, quand ceux-ci se font prendre, les condamnations sont insuffisantes et vraiment pas assez dissuasives.

« En fait, les pénalités et les amendes n'ont pas été majorées depuis plus d'un quart de siècle.

« Certaines provinces imposent des châtiments plus sévères, notamment au niveau de la suspension du certificat du chasseur. »

MÊME LES ENFANTS

Selon lui, ces sanctions peu sévères inciteraient les braconniers à récidiver.

« Il y a même des parents qui font braconner leurs enfants, poursuit-il. Ainsi, s'ils se font pincer, ces derniers seront sous la protection des lois sur la jeunesse et les amendes seront moins élevées que si ce sont les parents qui se font prendre. »

En raison du nombre d'agents qu'il estime insuffisant, M. Legault croit qu'une partie de la solution réside dans l'aide de la population. « Il n'y a pas assez de délation de la part des citoyens », déplore-t-il.

« Les gens qui voient ou entendent parler d'actes de braconnage devraient nous contacter (au 1 800 463-2191) ou nous écrire (centralesos@mrnf.gouv.qc.ca) pour dénoncer les coupables », plaide-t-il.

À SUIVRE DEMAIN